

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 40 (1948)
Heft: 9

Artikel: Auguste Forel, Sociologue : 1848-1931
Autor: Frey, Constant
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384558>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de travail pourraient remédier à des différends si, dans ces contrats, elles inséraient une clause spécifiant quels sont les éléments du salaire. Elles pourraient la rédiger ainsi:

¹ Le salaire proprement dit se compose du salaire ordinaire et du salaire complémentaire.

² Le salaire ordinaire comprend le salaire principal, les allocations de renchérissement (allocations d'automne y comprises), les indemnités de vacances, les indemnités de jours fériés et les contributions patronales aux cotisations de l'assurance en cas de maladie et d'accidents non professionnels.

³ Le salaire complémentaire se compose des suppléments pour travail supplémentaire, pour travail de nuit, du dimanche ou des jours fériés, pour travail en équipes, ainsi que des primes. Il n'en sera pas tenu compte pour calculer les allocations de renchérissement.

⁴ Les accessoires du salaire comprennent les allocations de ménage, les allocations pour enfants et les indemnités d'absence. Ils ne font pas partie du salaire.

Bien entendu, l'énumération de ces éléments et de ces accessoires pourrait être allongée ou réduite, selon les prestations patronales.

Auguste Forel, sociologue

(1848—1931)

Par *Constant Frey*

Des pédants viendront peut-être nous dire que le grand savant suisse dont on a célébré, le 1^{er} septembre, le centième anniversaire n'était pas à proprement parler un sociologue, en ce sens qu'il ne consacra pas sa longue et fructueuse existence à l'étude ou à l'enseignement des phénomènes sociaux.

Sans doute, pour ce qui est de sa contribution au progrès des sciences exactes, le myrmécologue Auguste Forel, penché depuis son enfance sur le monde des fourmis, ou le médecin dont les expériences touchant l'anatomie du cerveau révolutionnèrent la psychiatrie, semblerait devoir éclipser le vulgarisateur de la morale sexuelle et de la lutte contre l'abus de l'alcool. Et pourtant non, car toute l'œuvre du professeur Auguste Forel — et l'on sait qu'elle compte plus de cinq cents ouvrages allant de la brochure de propagande au gros volume scientifique — toute cette production à la fois patiente et enthousiaste est marquée du sceau de la préoccupation sociale qui orienta de bonne heure ses recherches et détermina le cours de sa carrière de psychologue et de moraliste.

Dans ses *Mémoires*, dont l'édition française ne parut que dix ans après sa mort, le vieux maître explique clairement son glis-

sement des sciences naturelles vers un humanisme à la fois évolutionniste et révolutionnaire :

« Les fourmis m'avaient aidé à saisir l'évolution de la vie sociale et fourni du matériel pour l'étude de la psychologie comparée...

» ...L'anatomie comparée m'avait clairement révélé l'analogie qui existe entre le développement du cerveau humain et le développement progressif du cerveau de la série animale, de même que la psychologie et la physiologie comparées m'avaient démontré l'étroite parenté entre l'âme humaine et les manifestations nerveuses et psychiques des animaux. »

De là à tirer la conclusion qu'il ne suffisait pas de soigner les malades du corps et de l'esprit, mais qu'il fallait remonter aux causes de dégénérescence de la race humaine et lui imposer une « hygiène sociale » pour arriver à une sélection rationnelle, il n'y avait qu'un pas. Forel le franchit courageusement et resta fidèle à sa foi dans la perfectibilité humaine, par quoi il entendait la civilisation.

Non pas qu'il put admettre, avec Jean-Jacques Rousseau, que l'homme naît bon et que c'est la société qui le rend mauvais. Dans sa brochure de 1925 sur *Le vrai socialisme de l'avenir*, il condamne aussi bien cette erreur fondamentale du libertaire Kropotkine que les principes des communistes modernes, le simple changement du régime de la propriété et des institutions sociales ne pouvant, à son avis, modifier du même coup la nature humaine. Forel ne se faisait guère d'illusions sur notre pitoyable humanité :

« Au fond, écrivait-il avec sa rude franchise, nous naissons tous plus ou moins hypocrites, égoïstes, féroces, aimant plus à jouir qu'à travailler, abusant de nos forces pour opprimer les gens plus faibles et pour exploiter leur travail à notre profit. »

Mais en comparant la boîte crânienne des hommes fossiles, celle aussi des races inférieures telles que les Weddas, à celle des peuples dits civilisés, le biologiste acquit la conviction qu'une sélection naturelle s'est opérée au cours des siècles par les lois de l'hérédité et de l'accumulation civilisatrice, ou perfectibilité. D'où la nécessité reconnue de combattre les causes du ralentissement, voire du recul, constaté dans la marche de l'homme vers son destin supérieur : Le régime capitaliste fauteur de misère, le nationalisme qui engendre les guerres, le despotisme père des violences bestiales, la prostitution pourvoyeuse des asiles d'aliénés, l'alcoolisme destructeur d'énergies.

Donner au personnel des établissements hospitaliers un statut plus moderne, mettre fin à l'exploitation industrielle des malades mentaux, lancer des initiatives contre la prostitution et les maisons closes, créer des loges de Bons-Templiers dans le monde entier, fonder des Maisons du Peuple à Zurich et à Lausanne, tout cela

ne pouvait suffire à ce Don Quichotte de la Ligue pour l'action morale et sociale. En 1897 déjà, à l'âge d'à peine 50 ans, Auguste Forel put réaliser un rêve caressé de longue date: Se libérer de sa chaire de professeur à l'Université de Zurich et de l'astreignante direction de l'asile du Burghölzli pour approfondir ses études scientifiques et se vouer à un véritable apostolat en faveur d'une morale basée sur la science et non plus sur la superstition. « Pour cela, écrivait-il, je devais, moi-même, aller au peuple. »

Enumérer toutes les formes que prit cette croisade de régénération sociale, exposer toutes les solutions pratiques que l'ermite d'Yverne discutait avec les plus grands esprits du XX^e siècle, rappeler les oppositions rétrogrades qu'il eut à vaincre surtout dans son propre pays, voilà qui exigerait une véritable analyse des ouvrages encyclopédiques laissés par Auguste Forel. Mais Boileau aura toujours raison: Il faut savoir se borner. Efforçons-nous donc d'acheminer nos conclusions vers la synthèse des idées sociales dont le syndicalisme peut encore faire son profit. On les trouvera, nous semble-t-il, aussi bien dans la brochure sur *Les Etats-Unis de la Terre* (1914) que dans le « Programme d'une action populaire supernationale » daté de 1921:

Fédéralisme mondial soumis à la souveraineté relative d'un Conseil supernational élu par les peuples eux-mêmes.

Socialisation progressive des terres, des industries et de la consommation.

Généralisation des assurances contre les maladies, la vieillesse et l'invalidité.

Droit au travail, mais aussi collaboration obligatoire au travail social (service civil).

Accès de tous les enfants doués aux études moyennes et supérieures.

Organisation progressive des mesures eugéniques (stérilisation des anormaux, prohibition de l'alcool et de la prostitution, éducation sexuelle de la jeunesse).

Social et socialisme étant pour Forel synonymes de moral, il est naturel de le voir proposer au P. S. S. de cesser d'être un parti politique dans le sens électoral du terme pour devenir le « Parti du bien social ». Ce qui implique bien, pour reprendre un exemple, la généralisation de la journée de huit heures — calculée en moyenne annuelle pour les professions saisonnières et l'agriculture — mais avec le corollaire d'une organisation des loisirs, pour les soustraire à l'auberge, à l'abus des sports et des plaisirs de tout genre, afin que ces loisirs servent l'hygiène physique et mentale du travailleur en même temps que l'action sociale, morale et collective.

Et ceci pour conduire progressivement les peuples vers la sécurité sans sacrifier leur liberté. Faire du monde non pas une termitière asservie par un dictateur ou par une oligarchie policière et bureaucratique, mais « ...une fourmilière humaine, unique sur le globe terrestre et néanmoins divisée en une foule d'individus multicellulaires, de communes, de nationalités et d'Etats superposés, mais souples dans leurs libertés limitées, qui viendra remplacer la férocité de nos ancêtres et de toutes leurs anarchies guerrières ».

Cette conclusion, donnée par Auguste Forel à son dernier livre intitulé *Homme et Fourmi*, le classe définitivement au rang des meilleurs sociologues de tous les temps. Sa biographie a donc sa place dans la bibliothèque du militant ouvrier, aux côtés de celles des fondateurs du syndicalisme moderne et des pionniers de la législation sociale.

Syndicats professionnels obligatoires

Une tentative de surmonter les tensions sociales vers la fin du XIX^e siècle

Par *Erich Gruner*

Les événements politiques qui ont précédé l'établissement de la démocratie moderne dans nos cantons entre 1830 et 1870 ont été provoqués dans une très large mesure par des tensions sociales. Cette réforme du régime est liée à la conquête du pouvoir par les masses populaires des villes et des campagnes, par l'instauration du suffrage universel et, dans maints cantons, par l'introduction du referendum, qui permettait au peuple de participer directement au pouvoir législatif. La Constitution fédérale révisée de 1874 étendit l'exercice de ce droit à tout le territoire de la Confédération. Le citoyen bénéficiait désormais d'un maximum de droits et de libertés. L'affirmation du principe de la liberté du commerce et de l'industrie permettait à ceux des citoyens qui en avaient la possibilité de déployer leur esprit d'entreprise. L'article 34 protégeait les travailleurs contre toute exploitation éhontée. L'avènement de la Confédération moderne libérait l'Etat et la société de l'influence de l'Eglise et renforçait, par l'unification progressive de l'armée et du droit, la centralisation souhaitée par la majorité du peuple. Un but depuis longtemps recherché était enfin atteint. Il semblait que la vie politique fût stabilisée pour des générations. On croyait que le progrès économique — un progrès sans solution de continuité — permettrait de surmonter quasi automatiquement les conflits sociaux, l'Etat se contentant de prendre quelques modestes mesures de protection en faveur des travailleurs. Et l'un des constituants de 1874 de s'écrier qu'il faudrait attendre jusqu'à la consommation des siècles pour